

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTATS FINANCIERS

31 DÉCEMBRE 2024

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

TABLE DES MATIÈRES

	PAGE
Rapport de l'auditeur indépendant	1
État des résultats	4
État de l'évolution des soldes de fonds	5
État de la situation financière	6
État des flux de trésorerie	7
Notes complémentaires	8
Renseignements complémentaires	12

RAPPORT DE L'AUDITEUR INDÉPENDANT

Aux membres du
Conseil Québécois - Bureau de direction de l'AFPC - Québec

Opinion

Nous avons effectué l'audit des états financiers de l'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (l'« organisme »), qui comprennent l'état de la situation financière au 31 décembre 2024, et les états des résultats, de l'évolution des soldes de fonds et des flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, ainsi que les notes complémentaires, y compris le résumé des principales méthodes comptables.

À notre avis, les états financiers ci-joints donnent, dans tous leurs aspects significatifs, une image fidèle de la situation financière de l'organisme au 31 décembre 2024, ainsi que des résultats de ses activités et de ses flux de trésorerie pour l'exercice clos à cette date, conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Fondement de l'opinion

Nous avons effectué notre audit conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada. Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont plus amplement décrites dans la section « Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers » du présent rapport. Nous sommes indépendants de l'organisme conformément aux règles de déontologie qui s'appliquent à l'audit des états financiers au Canada et nous nous sommes acquittés des autres responsabilités déontologiques qui nous incombent selon ces règles. Nous estimons que les éléments probants que nous avons obtenus sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion d'audit.

Responsabilités de la direction et des responsables de la gouvernance à l'égard des états financiers

La direction est responsable de la préparation et de la présentation fidèle des états financiers conformément aux normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif, ainsi que du contrôle interne qu'elle considère comme nécessaire pour permettre la préparation d'états financiers exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de la préparation des états financiers, c'est à la direction qu'il incombe d'évaluer la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation, de communiquer, le cas échéant, les questions relatives à la continuité de l'exploitation et d'appliquer le principe comptable de continuité d'exploitation, sauf si la direction a l'intention de liquider l'organisme ou de cesser son activité ou si aucune autre solution réaliste ne s'offre à elle.

Il incombe aux responsables de la gouvernance de surveiller le processus d'information financière de l'organisme.

Marcil Lavallée

OTTAWA
400-1420 place Blair Towers Place
Ottawa ON K1J 9L8
T 613 745-8387
F 613 745-9584

Marcil-Lavallee.ca
Comptables professionnels agréés
Chartered Professional Accountants

 **MOORE**
Un membre indépendant de
Moore North America, Inc.
An independent member
of Moore North America, Inc.

Responsabilités de l'auditeur à l'égard de l'audit des états financiers

Nos objectifs sont d'obtenir l'assurance raisonnable que les états financiers pris dans leur ensemble sont exempts d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, et de délivrer un rapport de l'auditeur contenant notre opinion. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, qui ne garantit toutefois pas qu'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada permettra toujours de détecter toute anomalie significative qui pourrait exister. Les anomalies peuvent résulter de fraudes ou d'erreurs et elles sont considérées comme significatives lorsqu'il est raisonnable de s'attendre à ce que, individuellement ou collectivement, elles puissent influencer sur les décisions économiques que les utilisateurs des états financiers prennent en se fondant sur ceux-ci.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'audit généralement reconnues du Canada, nous exerçons notre jugement professionnel et faisons preuve d'esprit critique tout au long de cet audit. En outre :

- nous identifions et évaluons les risques que les états financiers comportent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, concevons et mettons en œuvre des procédures d'audit en réponse à ces risques, et réunissons des éléments probants suffisants et appropriés pour fonder notre opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative résultant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- nous acquérons une compréhension des éléments du contrôle interne pertinents pour l'audit afin de concevoir des procédures d'audit appropriées aux circonstances, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne de l'organisme;
- nous apprécions le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que des informations y afférentes fournies par cette dernière;
- nous tirons une conclusion quant au caractère approprié de l'utilisation par la direction du principe comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments probants obtenus, quant à l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou situations susceptibles de jeter un doute important sur la capacité de l'organisme à poursuivre son exploitation. Si nous concluons à l'existence d'une incertitude significative, nous sommes tenus d'attirer l'attention des lecteurs de notre rapport sur les informations fournies dans les états financiers au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas adéquates, d'exprimer une opinion modifiée. Nos conclusions s'appuient sur les éléments probants obtenus jusqu'à la date de notre rapport. Des événements ou situations futurs pourraient par ailleurs amener l'organisme à cesser son exploitation;
- nous évaluons la présentation d'ensemble, la structure et le contenu des états financiers, y compris les informations fournies dans les notes, et apprécions si les états financiers représentent les opérations et événements sous-jacents d'une manière propre à donner une image fidèle.

Nous communiquons aux responsables de la gouvernance notamment l'étendue et le calendrier prévus des travaux d'audit et nos constatations importantes, y compris toute déficience importante du contrôle interne que nous aurions relevée au cours de notre audit.

Marcil Lavallée

Comptables professionnels agréés, experts-comptables autorisés

Ottawa (Ontario)
Le 6 juin 2025

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DES RÉSULTATS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

4

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total (retraité) (note 2)
PRODUITS				
Contribution AFPC (annexe A)	322 050 \$	3 571 \$	325 621 \$	385 714 \$
Subvention FTQ	-	202 171	202 171	153 159
	322 050	205 742	527 792	538 873
CHARGES				
Transport, hébergement et repas	105 615	86 481	192 096	257 228
Remboursement des pertes salariales	-	173 439	173 439	130 137
Contributions - budget régional	146 725	1 058	147 783	151 092
Frais de bureau	81 008	-	81 008	33 472
Contributions - budget national	37 900	-	37 900	131 105
Dons	8 022	-	8 022	12 422
Honoraires professionnels	29 591	-	29 591	39 128
	408 861	260 978	669 839	754 584
INSUFFISANCE DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	(86 811)	(55 236)	(142 047)	(215 711)
AUTRES PRODUITS				
Radiation de courus pour pertes salariales d'années antérieures	188 971	-	188 971	-
Intérêts	64 295	-	64 295	57 858
Dons	24 700	-	24 700	-
Divers	20 655	-	20 655	5 741
Publicité	5 000	-	5 000	5 000
Commandites	1 000	-	1 000	13 980
	304 621	-	304 621	82 579
EXCÉDENT (INSUFFISANCE) DES PRODUITS PAR RAPPORT AUX CHARGES				
	217 810 \$	(55 236) \$	162 574 \$	(133 132) \$

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DE L'ÉVOLUTION DES SOLDES DE FONDS

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

5

	Fonds général	Fonds de réserve	Total Total	2023 Total (Restated) (note 2)
SOLDE AU DÉBUT				
Déjà établi	731 128 \$	11 322 \$	742 450 \$	740 764 \$
Retraitement de l'exercice antérieur (note 2)	(134 818)	-	(134 818)	-
Solde au début, retraité	596 310	11 322	607 632	740 764
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	250 795	(88 221)	162 574	(133 132)
SOLDE À LA FIN	847 105 \$	(76 899) \$	770 206 \$	607 632 \$

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC


ÉTAT DE LA SITUATION FINANCIÈRE

31 DÉCEMBRE 2024

6

	2024	2023 (retraité) (note 2)
ACTIF		
ACTIF À COURT TERME		
Encaisse	1 069 846 \$	1 081 662 \$
Contributions à recevoir	80 804	76 343
Frais payés d'avance	5 000	-
	1 155 650 \$	1 158 005 \$
PASSIF		
PASSIF À COURT TERME		
Créditeurs et frais courus	385 444 \$	512 165 \$
Contributions reportées (note 4)	-	38 208
	385 444	550 373
SOLDES DE FONDS		
Fonds général	847 105	596 310
Affectation interne - Fonds de réserve	(76 899)	11 322
	770 206	607 632
	1 155 650 \$	1 158 005 \$

AU NOM DU CONSEIL D'ADMINISTRATION


_____, administrateur


_____, administrateur

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

ÉTAT DES FLUX DE TRÉSORERIE

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

7

	2024	2023 (retraité) (note 2)
ACTIVITÉS DE FONCTIONNEMENT		
Excédent (insuffisance) des produits par rapport aux charges	162 574 \$	(133 132) \$
Variation nette des éléments hors trésorerie liés au fonctionnement :		
Contributions à recevoir	(4 461)	(63 585)
Frais payés d'avance	(5 000)	-
Créditeurs et frais courus	(126 721)	308 078
Contributions reportées	(38 208)	6 397
	(174 390)	250 890
	(11 816)	117 758
ACTIVITÉ D'INVESTISSEMENT		
Variation du dépôt à terme	-	500 000
AUGMENTATION (DIMINUTION) DE LA TRÉSORERIE ET DES ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE		
	(11 816)	617 758
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE AU DÉBUT	1 081 662	463 904
TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE À LA FIN	1 069 846 \$	1 081 662 \$

La trésorerie et les équivalents de trésorerie sont constitués de l'encaisse.

1. DESCRIPTION DU SYNDICAT

L'Alliance de la Fonction publique du Canada - Québec (AFPC - Québec) représente ses membres situés sur le territoire québécois, à l'exception de l'Outaouais, comme agent négociateur dans la négociation des conventions collectives. L'AFPC est une organisation ouvrière et est, par conséquent, exonérée d'impôt sur le revenu.

2. RETRAITEMENT DE L'EXERCICE ANTÉRIEUR

Les états financiers de l'exercice antérieur ont été retraités afin de refléter adéquatement les coûts de refacturation pour le véhicule provenant de l'AFPC du Canada. L'AFPC Québec tient en actif un camion (de mobilisation), acheté en 2024 pour 158 609 \$. Conformément aux normes comptables, cet actif est inscrit dans les livres de l'AFPC nationale, uniquement en titre. Dans la réalité, l'AFPC Québec conserve tous les droits d'utilisation sur cet actif, et la région a comptabilisé l'achat comme une charge à l'état des résultats en 2024. Ce retraitement de l'exercice antérieur a eu pour effet de décomptabiliser le véhicule capitalisé à l'état de la situation financière en date du 31 décembre 2023. La valeur comptable nette du véhicule capitalisé a été réduite d'un montant de 134 818 \$. De plus, l'excédent des produits sur les charges de l'exercice clos le 31 décembre 2023 a été réduit du même montant. L'impact net de ce retraitement pour l'exercice clos le 31 décembre 2023 représente une diminution des immobilisations corporelles d'un montant de 134 818 \$, une augmentation de la charge de transport, d'hébergement et repas d'un montant de 158 609 \$, ainsi qu'une diminution de la charge d'amortissement d'un montant de 23 791 \$.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES

L'organisme applique les normes comptables canadiennes pour les organismes sans but lucratif.

Utilisation d'estimations

La préparation des états financiers exige que la direction procède à des estimations et pose des hypothèses qui ont une incidence sur les montants présentés au titre des actifs et des passifs et sur les montants comptabilisés au titre des produits et des charges pour les exercices visés. Les résultats réels peuvent différer de ces estimations. Les principales estimations portent sur l'évaluation des frais courus.

Constatation des produits

L'organisme comptabilise les produits selon la méthode du report. Les produits affectés sont constatés à titre de produits de l'exercice au cours duquel les charges connexes sont engagées. Les produits d'intérêt et tous les autres produits sont constatés lorsque gagnés.

Apport à recevoir

Un apport à recevoir est comptabilisé en actif lorsque le montant à recevoir peut faire l'objet d'une estimation raisonnable et que la réception finale du montant est raisonnablement assurée.

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Comptabilité par fonds

Le Fonds général rend compte des activités menées par l'AFPC - Québec en matière de services aux membres et d'administration.

Le Fonds de réserve rend compte des produits affectés utilisés à des fins diverses telles que la formation en santé et sécurité, ainsi que la formation syndicale du collègue FTQ - Fonds visant à accroître les compétences de leadership des participants.

Instruments financiers

Évaluation initiale

L'organisme évalue initialement ses actifs financiers et ses passifs financiers créés ou échangés dans des opérations conclues dans des conditions de pleine concurrence à la juste valeur. Les actifs financiers et passifs financiers qui ont été créés ou échangés dans des opérations entre apparentés, sauf pour les parties qui n'ont pas d'autre relation avec l'organisme qu'en leur qualité de membres de la direction, sont initialement évalués au coût.

Évaluation ultérieure

L'organisme évalue ultérieurement tous ses actifs financiers et ses passifs financiers au coût ou au coût après amortissement.

Les actifs financiers évalués au coût après amortissement se composent de l'encaisse et des contributions à recevoir.

Dépréciation

En ce qui a trait aux actifs financiers évalués au coût ou au coût après amortissement, l'organisme détermine s'il existe des indications d'une possible dépréciation. Dans l'affirmative, et si l'organisme détermine qu'il y a eu au cours de l'exercice un changement défavorable important dans le calendrier ou le montant prévu des flux de trésorerie futurs, une réduction de valeur est comptabilisée aux résultats. Si les indications de perte de valeur s'atténuent ou disparaissent, la moins-value déjà comptabilisée doit faire l'objet d'une reprise de valeur dans la mesure de l'amélioration. La valeur comptable de l'actif financier ne peut être supérieure à ce qu'elle aurait été à la date de reprise de valeur si la moins-value n'avait jamais été comptabilisée. La reprise de valeur est comptabilisée aux résultats.

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

NOTES COMPLÉMENTAIRES

31 DÉCEMBRE 2024

10

3. PRINCIPALES MÉTHODES COMPTABLES (suite)

Instrument financiers (suite)

Coûts de transaction

Les coûts de transaction attribuables à des instruments financiers évalués ultérieurement à la juste valeur et à ceux créés ou échangés dans une opération entre apparentés sont comptabilisés dans les résultats de l'exercice au cours duquel ils sont engagés. Les coûts de transaction relatifs à des instruments financiers créés ou échangés dans des conditions de pleine concurrence qui sont évalués ultérieurement au coût après amortissement sont comptabilisés au coût initial de l'instrument. Lorsque l'instrument est évalué au coût après amortissement, les coûts de transaction sont ensuite comptabilisés aux résultats sur la durée de l'instrument selon la méthode de l'amortissement linéaire.

Trésorerie et équivalents de trésorerie

La politique de l'organisme consiste à présenter dans la trésorerie et les équivalents de trésorerie les soldes bancaires, y compris les découverts bancaires lorsque les soldes bancaires fluctuent souvent entre le positif et le négatif.

4. CONTRIBUTIONS REPORTÉES

Les variations survenues au solde des contributions reportées sont les suivantes :

	2024	2023
Solde au début	38 208 \$	31 811 \$
Plus : montant reçu au cours de l'exercice	287 413	392 111
Moins : montant constaté à titre de produits de l'exercice	(325 621)	(385 714)
	- \$	38 208 \$

Les contributions reportées proviennent de l'Alliance de la fonction publique du Canada.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS

Risque de crédit

Le risque de crédit est le risque qu'une partie à un actif financier manque à l'une de ses obligations et amène de ce fait l'organisme à subir une perte financière. Le risque de crédit pour l'organisme est principalement lié aux contributions à recevoir.

5. INSTRUMENTS FINANCIERS (suite)

Risque de crédit (suite)

L'organisme consent du crédit à ses clients dans le cours normal de ses activités. Il effectue, de façon continue, des évaluations de crédit à l'égard de ses clients et maintient des provisions pour pertes potentielles sur créances, lesquelles, une fois matérialisées, respectent les prévisions de la direction. L'organisme n'est exposé à aucun risque important à l'égard d'un client en particulier ou d'une quelconque contrepartie.

6. DÉPENDANCE ÉCONOMIQUE

Les produits proviennent principalement des contributions de l'Alliance de la fonction publique du Canada (AFPC). La dépendance économique résulte du fait que la viabilité de l'organisme serait affectée par la perte de ces produits.

ALLIANCE DE LA FONCTION PUBLIQUE DU CANADA - QUÉBEC

RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

EXERCICE CLOS LE 31 DÉCEMBRE 2024

12

	Fonds général	Fonds de réserve	2024 Total	2023 Total (retraité) (note 2)
ANNEXE A - CONTRIBUTION AFPC				
Budget régional				
- Budget général d'opérations	168 863 \$	- \$	168 863 \$	168 863 \$
- Actions politiques	50 000	-	50 000	63 630
	218 863	-	218 863	232 493
Budget national				
- Communications	5 000	-	5 000	5 000
- Conseils régionaux	16 800	-	16 800	17 048
- Femmes	21 667	-	21 667	20 000
- Groupes d'équité	35 549	-	35 549	5 553
- Jeunes	24 171	-	24 171	2 049
- Comité régional de santé et sécurité	-	3 571	3 571	3 571
- Don - Grève du secteur public	-	-	-	100 000
	103 187	3 571	106 758	153 221
	322 050 \$	3 571 \$	325 621 \$	385 714 \$